

UN MAITRE SULPICIEN : LOUIS TRONSON (1622 – 1700) : ENJEUX ACTUELS D'UNE ETUDE HISTORIQUE ET THEOLOGIQUE POUR LA FORMATION DES PRETRES

par l'abbé David Gilbert

L'article qu'on pourra lire ici est le fruit d'un travail de recherche qui a fait l'objet d'un mémoire de licence canonique soutenu à l'institut catholique de Paris en octobre 2011. Ce mémoire était destiné à préparer une thèse de doctorat, dont l'élaboration ne fait que commencer. À ce titre, cet article représente un stade provisoire de la recherche, et pose sans doute plus de questions qu'il n'apporte de réponses.

COMMENT PEUT-ON S'INTERESSER A LOUIS TRONSON ?

Il convient d'abord de mettre en perspective le sujet de cet article et de cette recherche, tant il est vrai que Louis Tronson semble bien oublié aujourd'hui, sauf dans la famille spirituelle sulpicienne et parmi les spécialistes de l'histoire religieuse du XVII^e siècle.

L'École française de spiritualité : notion et réalité

Depuis la grande entreprise pionnière et inachevée de l'abbé Henri Bremond, *l'Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de Religion jusqu'à nos jours*, la notion d'*École française de spiritualité* s'est largement diffusée dans les travaux consacrés à l'histoire de l'Église catholique en France¹. Comme toutes les notions historiques, l'expression d'*École française* a été et demeure l'objet de discussions, de remises en cause, de précisions, aussi bien de la part d'universitaires que de la part d'un certain nombre d'acteurs contemporains de la vie de l'Église catholique en France. Le livre d'Yves Krumenacker, intitulé précisément *L'École française de spiritualité. Des mystiques, des fondateurs, des courants et leurs interprètes*, se veut une synthèse de ce questionnement historique et doctrinal². Mais ce n'est qu'un ouvrage parmi beaucoup d'autres, consacrés à l'étude de ce vaste mouvement spirituel dont les chercheurs semblent souvent pressentir qu'il est à la fois un et complexe, qu'il s'est révélé remarquablement fécond pour la vie de l'Église en France, mais aussi qu'il fait l'objet, depuis quelques décennies, d'une critique parfois acérée, principalement au sein même de l'Église.

¹ BREMOND, H., *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours, L'invasion mystique – l'École française de spiritualité*, tome III, Bloud et Gay, 1923. Une réédition du grand œuvre de l'abbé Bremond est disponible depuis quelques années : *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours. Édition revue et augmentée*, éditions Jérôme Millon, 2006, 5 volumes.

² KRUMENACKER, Y., *L'École française de spiritualité. Des mystiques, des fondateurs, des courants et leurs interprètes*, éditions du Cerf, Paris, 1999.

Il est certain que le mouvement appelé communément *École française* permet de rassembler sous un même nom, de manière commode, une grande variété de personnalités. Sans doute partagent-ils un certain nombre de préoccupations doctrinales et pastorales : la défense et la diffusion de la foi catholique telle que le concile de Trente la formule ; la méditation assidue du mystère de l'Incarnation du Verbe ; le souci de la formation du clergé diocésain ; l'esprit missionnaire. Sans doute peut-on aussi identifier, parmi les personnalités considérées comme représentatives de cette *École française*, des liens personnels, des amitiés, des relations de maître à disciple, ou au contraire des dissensions, des rivalités, des ruptures. Mais ce qui est le plus immédiatement constatable pour l'historien, c'est la constitution de diverses communautés ou familles spirituelles, sacerdotales pour la plupart, proches dans leur inspiration, leurs objectifs et leur style de vie, mais distinctes. L'étude spécifique de ces communautés reste aujourd'hui largement à faire.

La compagnie des prêtres de Saint-Sulpice, œuvre d'éducation du clergé

Parmi ces communautés sacerdotales, la compagnie des prêtres de Saint-Sulpice, fondée par Jean-Jacques Olier le 29 décembre 1641, occupe une place de première importance. Les connotations négatives de l'adjectif *sulpicien*, relatives aux magasins d'art religieux qui fleurirent autour de l'église Saint-Sulpice à Paris au XIX^e siècle, ne doivent pas ici donner le change. Avec Jean-Jacques Olier et la compagnie qu'il a fondée, nous avons affaire à une âme de feu, et à une grande œuvre de réforme et d'éducation du clergé, dont les effets se font sentir dès les premières décennies d'existence de Saint-Sulpice jusqu'à la crise de la formation sacerdotale et à la fermeture de nombreux séminaires tenus par les sulpiciens dans les années soixante.

Comme beaucoup de fondateurs, la figure de Jean-Jacques Olier a suscité une certaine attention de la part des historiens. Mais l'œuvre de ses fils spirituels et successeurs n'a pas encore bénéficié du même intérêt. En particulier les deux successeurs les plus proches de Jean-Jacques Olier, c'est-à-dire Alexandre de Bretonvilliers et Louis Tronson, n'ont jusqu'à présent guère attiré les historiens. Cela est d'autant plus surprenant que, du fait de leur charge et de leur familiarité avec le fondateur, ces deux hommes ont travaillé d'une manière toute particulière à consolider la compagnie, en formalisant, en complétant ou en corrigeant les intuitions du fondateur. Si Saint-Sulpice a pu occuper, pendant quelque trois siècles, la place stratégique qui était la sienne dans l'Église catholique en France, il le doit non seulement au charisme spirituel et apostolique d'Olier, mais aussi au travail discret et patient de Bretonvilliers et Tronson. Grâce à eux, la compagnie a pu affermir son assise matérielle, étendre son influence

dans l'Église gallicane³ en recevant la charge de plusieurs séminaires, et surtout développer sa tradition doctrinale et pédagogique, par l'œuvre de formation sacerdotale elle-même.

Louis Tronson le mal-aimé

Dans ce domaine, il convient de souligner le rôle particulier joué par Louis Tronson (1622 – 1700), troisième supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice de 1676 à 1700. Aujourd'hui encore, le nom de cet homme est bien connu parmi les prêtres âgés, anciens élèves des séminaires sulpiciens. Il est associé à une pratique caractéristique de la pédagogie sulpicienne traditionnelle, dont l'impopularité n'a fait que croître au cours du XX^e siècle : l'examen particulier, parfois appelé plaisamment « tronsonade ».

L'historien de la littérature Émile Goichot a consacré une thèse de troisième cycle, partiellement publiée après sa mort, à cet exercice communautaire original, sorte d'examen de conscience quotidien sur un point particulier de la vie au séminaire, lu à haute voix devant l'assemblée des séminaristes, avec le temps de silence nécessaire à l'appropriation personnelle du texte⁴. En effet, Tronson est celui qui a fixé par écrit cette pratique recommandée par Olier lui-même : le livre des *Examens particuliers* a connu de nombreuses rééditions et traductions jusqu'au début du XX^e siècle. Émile Goichot y voit une contribution décisive à la constitution du modèle du prêtre classique. C'est sans doute exagérer quelque peu l'importance d'une pratique finalement secondaire dans la pédagogie sulpicienne et surestimer l'impact d'un texte sur la formation d'un esprit. Mais l'étude de M. Goichot a le mérite de souligner l'importance de Tronson dans l'histoire de la formation sacerdotale. Pour mieux évaluer cette importance, il convient sans aucun doute de replacer les *Examens particuliers* au sein de la production écrite de Tronson, qui est abondante : ouvrages de formation sacerdotale, correspondance, notes personnelles.

Des travaux historiques et philologiques de grande ampleur ont d'ailleurs conduit à inclure parmi les œuvres de Tronson un grand classique de la spiritualité sacerdotale : le *Traité des saints ordres*, paru sous le nom de Jean-Jacques Olier en 1676, soit près de vingt ans après sa mort en 1657. Une importante édition critique de ce *Traité*, parue en 1984 à l'initiative de trois chercheurs sulpiciens, met en regard le texte de 1676, édité

³ Lorsque l'on parle, en histoire moderne, d'*Église gallicane*, on ne donne pas à cet adjectif la connotation ecclésiologique et politique qu'il a prise par la suite. Le terme signifie simplement *l'Église qui est en France*, comme on dirait aujourd'hui.

⁴ GOICHOT, É., *Les Examens particuliers de M. Tronson. Essai sur la formation du prêtre « classique »*, Presses universitaires de Strasbourg, 2005.

par Tronson, et les manuscrits d'Olier qui lui ont servi de source⁵. Les apports spécifiques de Tronson y apparaissent clairement. D'après les éditeurs, ils auraient durablement influencé le modèle sulpicien de formation sacerdotale, et donc toute l'éducation d'une bonne partie du clergé français jusqu'au milieu du XX^e siècle. La perspective de ces trois éditeurs, globalement défavorable à Tronson, surestime sans doute elle aussi l'influence qu'un livre, même fréquemment réédité et largement diffusé, peut avoir sur l'esprit de celui qui le lit. En outre, la perspective des éditeurs de 1984 ne semble pas considérer suffisamment le genre spécifique du *Traité* – qui est un manuel de spiritualité sacerdotale, adressé à des clercs et destiné à être diffusé sous forme imprimée. Par rapport aux manuscrits inédits d'Olier, de genres différents, un travail de mise en ordre, de réécriture, voire de correction, était nécessaire. Il ne pouvait guère en aller autrement vingt ans après la mort du fondateur : la compagnie a alors évolué, elle a grandi, elle doit consolider sa place dans l'Église et assurer la transmission du charisme fondateur. Cela implique adaptation et discernement, dans une juste conception de la tradition.

LES ENJEUX D'UNE ETUDE

Après avoir lu ces quelques paragraphes, le lecteur se demande sans doute l'intérêt qu'il peut y avoir à exhumer une figure sacerdotale oubliée, sinon de quelques savants. À quoi bon tant d'érudition historique ?

Louis Tronson, une figure-clef

Derrière la figure de Tronson, c'est en réalité toute la tradition sulpicienne de formation sacerdotale qui est en cause – une tradition qui a marqué le clergé français pour trois bons siècles, avec un apogée au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Encore plus spécialisés que leurs cousins oratoriens, lazaristes ou eudistes dans la direction des séminaires, les sulpiciens ont joué un rôle éminent dans la constitution de ce modèle sacerdotal français, dont l'Église a reconnu la spécificité et la fécondité⁶. Et Tronson, comme nous l'avons suggéré, est une figure-clef dans la constitution de cette tradition sulpicienne.

Il n'est donc pas étonnant que les jugements négatifs dont Tronson fait l'objet coïncident avec une remise en cause beaucoup plus radicale et significative, pour la vie

⁵ CHAILLOT, G. ; COCHOIS, P. ; NOYE, I., *Traité des saints ordres (1676) comparé aux écrits authentiques de Jean-Jacques Olier (†1657)*, Procure de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice, 1984.

⁶ Voir par exemple le discours du bienheureux Jean Paul II aux prêtres d'Île-de-France en la cathédrale Notre Dame de Paris, le 30 mai 1980 (http://www.vatican.va/holy_father/john_paul_ii/speeches/1980/may/documents/hf_jp-ii_spe_19800530_sacerdoti-parigi_fr.html).

de l'Église en France et ailleurs, de la tradition sulpicienne de formation sacerdotale, dont l'inadaptation aux exigences du monde contemporain se serait manifestée de plus en plus clairement à partir du milieu du XX^e siècle.

L'erreur théologique de l'École française ?

La raison première de cette inadaptation serait à chercher non pas d'abord dans l'évolution historique, mais dans un défaut théologique majeur. Telle est la thèse de Jacques Maritain, exprimée en termes quelque peu polémiques dans un article de jeunesse paru dans la *Revue thomiste* : *À propos de l'École française*⁷. Cette réflexion de Maritain sur le sacerdoce, à vrai dire périphérique par rapport au reste de son œuvre, suscite aujourd'hui un certain regain d'intérêt, notamment chez des théologiens dominicains comme Jean-Pierre Torrell⁸ et Philippe-Marie Margelidon⁹.

On peut ainsi résumer la thèse fondamentale de Maritain : il n'y a que deux états de vie dans l'Église, à savoir *celui où la condition humaine place la généralité des chrétiens et celui qui a été spécialement constitué en vue d'aider ceux qui l'adoptent à avancer vers l'union au Dieu infiniment transcendant et la perfection de la charité*¹⁰, autrement dit l'état religieux. Aussi le sacerdoce n'est-il pas un état de vie mais *une sainte fonction*¹¹ ; *la grandeur du sacerdoce est une grandeur d'ordre purement fonctionnel*¹², et *l'état de vie du prêtre est celui du commun des membres du peuple de Dieu*¹³ : *pour faire son chemin vers la sainteté à laquelle il est député à un titre spécial par sa fonction sainte, il n'a pas, sauf en les cas normalement restreints où il a choisi l'état religieux, le secours de la règle et des vœux*¹⁴. Or la grande erreur de Bérulle et de toute l'École française à sa suite aurait été de *glisser de la notion des exigences de sainteté de la fonction sacerdotale à celle de la sainteté d'un état de vie dans lequel le prêtre serait constitué par l'ordination reçue des mains de l'évêque*¹⁵. Ce glissement se fonde sur *l'illusoire amalgame que Bérulle effectue entre [le] caractère imprimé pour toujours dans l'âme du prêtre (mais qui, et du fait même, peut continuer d'exister sans la grâce) et la grâce sacerdotale telle qu'il la conçoit, émanant du sacerdoce du Christ dans l'âme du prêtre comme un rayon de l'union hypostatique (mais qui, du fait de la liberté humaine, peut être perdue)*¹⁶.

⁷ MARITAIN, J., *À propos de l'École française*, in *Revue thomiste* 71/3 (1971) 463-479.

⁸ TORRELL, J.-P., *Un peuple sacerdotal. Sacerdoce ministériel et sacerdoce baptismal*, éditions du Cerf, 2011.

⁹ MARGELIDON, P.-M., *La théologie du sacerdoce et la critique du cléralisme chez Jacques Maritain*, in *Revue thomiste* 101/2 (2011) 247-261.

¹⁰ MARITAIN, J., *À propos de l'École française*, a. cit., 463.

¹¹ *Ibid.*, 464.

¹² *Ibid.*, 475.

¹³ *Ibid.*, 471.

¹⁴ *Ibid.*, 478.

¹⁵ *Ibid.*, 464.

¹⁶ *Ibid.*, 468.

Cette confusion entre caractère et grâce aurait été rendue possible, en quelque sorte, par la fin très haute que Bérulle et ses disciples se proposaient : la réforme du clergé et la sanctification des prêtres. Le zèle qui les poussait à se consacrer à cette tâche vitale pour toute l'Église excuse d'une certaine manière leur imprécision dogmatique ; mais celle-ci est telle qu'une fois démasquée, elle condamne l'École française à faire ses adieux sur la scène de l'histoire de l'Église. Pour reprendre les termes de Maritain :

En premier lieu, nous devons constater qu'en général, lorsqu'une idéologie est au service d'une fin pratique capable d'enflammer le cœur, elle a d'autant plus de chances de séduire les hommes qu'elle reste elle-même plus imprécise. Or c'est au service d'une fin pratique éminemment noble, et chère entre toutes au cœur chrétien – la sanctification du prêtre – que se trouvaient les idées centrales de Bérulle et de l'École française au sujet du sacerdoce. Il n'est pas étonnant que loin de leur être défavorable, l'absence d'une systématisation rigoureuse ait contribué à leur donner pendant plus de trois siècles une influence prépondérante. N'empêche que si la volonté est chose très bonne, toute trace de volontarisme est pour une théologie chose dangereuse, et l'annonce qu'un jour ou l'autre il faudra pousser le dernier soupir¹⁷.

L'influence de l'École française – et là seraient à la fois sa force et sa faiblesse – est donc d'abord de l'ordre affectif, et non pas spéculatif ou dogmatique : cette doctrine peut être caractérisée comme la légitimation théorique d'une entreprise pastorale nécessaire et portée par une grande ferveur. Profondément désireux de mener à bien cette réforme du clergé, Bérulle aurait trouvé dans la lecture du pseudo-Denys l'Aréopagite les fondements d'une conception du prêtre comme un être hiérarchiquement supérieur aux autres fidèles, plus proche de Dieu, et donc constitué dans un état plus parfait.

État et fonction : deux notions à élucider

Il est certain que, pour être juste envers la réflexion proposée par Maritain, une élucidation à la fois théologique et historique des notions d'*état* et de *fonction* est nécessaire. En effet, la manière dont la théologie a compris ces termes, en particulier à propos du sacerdoce, a varié au cours de l'histoire. Le développement des sciences humaines et leur influence sur la théologie ont joué un rôle important dans ce domaine précis de la doctrine catholique. Car, au XVII^e siècle, le vocabulaire *ontologique* et le vocabulaire *fonctionnel* coexistent sans difficulté chez les théologiens et les formateurs de prêtres : « être prêtre », c'est accomplir *les saintes fonctions* propres à cet état. Ces fonctions sont principalement du domaine de la liturgie, de la catéchèse, de la prédication, de la prière. Sans doute l'insistance de la théologie post-tridentine sur le caractère sacerdotal a-t-elle pu conduire à une valorisation du vocabulaire ontologique. Or, c'est probablement une vision trop exclusivement ontologique du sacerdoce qui a

¹⁷ *Ibid.*, 474.

favorisé, au milieu du XX^e siècle, la sécularisation du ministère sacerdotal : à partir du moment où l'on *est* prêtre, travailler dans une usine devient un acte sacerdotal ... Ce n'est plus le fait de célébrer les sacrements, de prêcher, d'être le pasteur d'un peuple qui fait le prêtre : il est prêtre tout simplement, par l'ordination reçue, et tout ce qu'il fait peut donner sens à son sacerdoce. Cette déviance du vocabulaire ontologique hérité de l'École française n'a sans doute pas encore reçu des théologiens et des historiens toute l'attention qu'elle mérite.

On comprend dès lors que Maritain, pour s'opposer à une telle conception, veuille remettre à l'honneur le vocabulaire fonctionnel – et sur ce point, il n'est sans doute pas en contradiction avec les penseurs et les praticiens les plus sûrs de l'École française. Le problème, c'est que justement à l'époque où écrit Maritain, ce vocabulaire fonctionnel commence à prendre une coloration sociologique, bien éloignée des préoccupations doctrinales de notre auteur. Être prêtre, ce serait une fonction somme toute comparable à celles que l'on peut exercer dans une entreprise, une administration, une association. Elle se définirait essentiellement par le service de la communauté, voire comme une sorte de délégation de la communauté. On est ici à l'opposé d'une conception ontologique du sacerdoce. Mais cette opposition n'est pas celle que souligne Maritain dans son article : il serait injuste de faire de lui un fonctionnaliste d'inspiration sociologique... Cela étant, on comprend aisément que l'on se trouve ici au cœur d'un problème théologique et historique complexe, où la précision des termes a toute son importance.

Les maîtres de l'École française sont-ils des théologiens ?

Maritain fonde son argumentation sur des textes de Bérulle, dont il semble d'ailleurs n'avoir qu'une connaissance de seconde main. Il se situe sur un plan essentiellement théologique. Or la question est justement de savoir si cette perspective d'abord théologique est pertinente pour comprendre l'École française. Les réformateurs du clergé, au XVII^e siècle, sont des pasteurs, des directeurs spirituels, des hommes de gouvernement, ou parfois même des mystiques, avant d'être des théologiens. Tronson, à cet égard, est particulièrement représentatif. On ne peut donc pas juger de leur doctrine selon des canons scolastiques ou académiques, et il convient de développer une juste herméneutique des écrits de l'École française.

Dans son œuvre manuscrite et imprimée abondante, qui va bien au-delà des *Examens particuliers* et du *Traité des saints ordres*, Tronson transmet assurément une théologie ; mais celle-ci, à vrai dire, n'a pas la prétention d'être personnelle : elle se nourrit de l'héritage des auteurs patristiques et médiévaux. En effet, depuis sa jeunesse, Tronson fréquente assidument ces saints docteurs, et il s'est même constitué d'imposants

répertoires de citations que l'on peut consulter aux archives sulpiciennes. Cet ancrage de Tronson dans la Tradition mérite un intérêt tout particulier, car on peut ainsi évaluer dans quelle mesure, avec lui, l'École française s'inscrit dans la continuité de l'Église antique et médiévale. En somme, il s'agit de voir si la théologie du sacerdoce élaborée et transmise par l'École française est une nouveauté post-tridentine, ou si elle s'inscrit dans un développement homogène, théologiquement et pastoralement justifié. Cela permettrait ainsi de mesurer si l'École française a apporté une contribution spécifique à la théologie catholique du sacerdoce. Dès lors, on peut se demander dans quelle mesure cette contribution spécifique serait visible dans l'enseignement actuel du Magistère de l'Église, fondé notamment sur le décret conciliaire *Presbyterorum ordinis* et sur l'exhortation apostolique *Pastores dabo vobis* du bienheureux Jean Paul II.

Théologie du sacerdoce et christologie : autour de la notion d' « état »

L'intuition qui porte cette recherche est que l'apport spécifique de l'École française à la théologie catholique du sacerdoce ministériel est la référence christologique : le prêtre représente le Christ, au sens le plus fort de ce verbe. Cette référence se fonde sur la notion d'état, dont nous avons entrevu l'importance. Cette notion a une longue histoire en théologie, antérieure au XVII^e siècle. Or ce que l'on ne voit pas toujours clairement, c'est que le mot *état*, jadis, pouvait aussi avoir une connotation sociologique comparable à celle du mot *fonction* aujourd'hui : on pouvait être *prêtre de son état*, comme on était *libraire de son état* ou *marchand de son état*.

Avec l'École française, ce mot acquiert une charge théologique et spirituelle nouvelle : la grande œuvre de Bérulle ne s'intitule-t-elle pas *Discours des états et grandeurs de Jésus* ? Le mot *état* devient alors christologique : les *états du Christ* désignent les mystères de la vie du Christ, ou, plus généralement, ses dispositions intérieures et extérieures, que les prêtres, en vertu de leur ordination, sont appelés à refléter, pour continuer aujourd'hui l'œuvre de salut du Christ envers l'humanité. Tel est bien d'ailleurs le sens de la pratique de l'examen particulier, à laquelle nous avons fait référence ci-dessus : fondé sur la méthode olérienne d'oraison (*Jésus devant les yeux*, *Jésus dans le cœur*, *Jésus dans les mains*), la première partie de l'examen, qui consiste en une évocation du mystère qu'il s'agit de méditer (*Jésus devant les yeux*), s'achève très souvent par la phrase : *Adorons Jésus dans cet état*. Ainsi celui qui fait l'examen se laisse-t-il pénétrer par la grâce du mystère contemplé (*Jésus dans le cœur*) pour examiner sa conscience, s'amender, et se conformer au Christ *dans cet état*, par la pratique de telle ou telle vertu (*Jésus dans les mains*).

CONCLUSION

Bien au-delà de l'érudition historique et théologique, Louis Tronson et son œuvre sont une excellente porte d'entrée dans un vaste domaine de recherches sur une question fondamentale pour l'Église catholique aujourd'hui : qu'est-ce qu'un prêtre, et que veut-on faire en formant un prêtre ? Comment articuler les notions d'état et de fonction, sans tomber dans des erreurs théologiques et pastorales dont on ne sait que trop combien elles peuvent être dangereuses pour le peuple chrétien ? Quelle est la nature de la relation sacramentelle du prêtre à Jésus-Christ, en vertu de l'ordination reçue ? Autant de questions auxquelles nous espérons apporter quelques éléments de réponse, pour contribuer à la réconciliation du clergé français avec son histoire, sa spiritualité et son identité.